

PRÉSIDENCE
Le pôle communication

Paris, le 11 mars 2025

COMMUNIQUÉ

Mon attention a été attirée sur la participation de représentants du Collectif contre l'islamophobie en Europe (CCIE) à une table ronde organisée demain, à l'Assemblée nationale, par le député du Vaucluse M. Raphaël Arnault (LFI-NFP).

Je déplore l'invitation de ce collectif, qui s'est substitué au Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF) dont la dissolution a été prononcée en Conseil des ministres en décembre 2020.

Responsable de l'ordre public à l'Assemblée nationale, j'ai fait procéder aux vérifications requises. Sur ce fondement, il apparaît, en l'état des informations disponibles, que cette réunion peut se tenir, sous réserve que soient respectés les règles de comportement qui s'imposent dans une enceinte démocratique.

Je tiens néanmoins à rappeler que les élus de la Nation ont un devoir d'exemplarité. Il est condamnable, sur le plan des principes, que certains d'entre eux s'en écartent en faisant entrer à l'Assemblée nationale des personnes dont les pratiques et les discours apparaissent comme contraires aux valeurs de notre République.

CONTACT PRESSE :

Irina PUNGARU - 01 40 63 58 88

presse.presidence@assemblee-nationale.fr